

Compte rendu du conseil municipal d'Hautot-sur-Seine

jeudi 6 juillet 2023

Ouverture de la séance à 19h

Présents : Jean-Louis Roussel, Alain Langlois, Marc Degrave, Catherine Caron Langlois, Corinne Fournier (arrivée à 19h05), Roger Jean, Roger Touzé, Christophe Cerqueira.

Absentes : Rosine Caquelard, Christiane Soudé donne pouvoir à Jean-Louis Roussel

Secrétaire de séance : Corinne Fournier

Le maire introduit la séance en donnant des nouvelles de la santé de Christiane Soudé qui va mieux et espère sortir de l'hôpital à partir du 10 juillet. Il évoque également la situation nationale et les émeutes qui se sont déroulées à la suite de la mort d'un jeune à Nanterre. Il soumet aux membres du Conseil la déclaration conjointe des présidents des différents groupes politiques de la Métropole Rouen Normandie en date du lundi 3 juillet. Le conseil s'associe à l'unanimité à cette déclaration.

Il propose l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour, d'une part concernant l'épicerie sociale « le Quotidien » d'autre part concernant un groupement de commandes pour le marché des transports.

Propositions adoptées à l'unanimité.

Délibération 1 Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 27 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 2 Autorisation donnée au maire de signer un bail locatif et une convention d'occupation précaire.

Le maire rappelle que la maison de l'école va être louée prochainement, il souhaite que le Conseil confirme l'autorisation donnée au maire de signer le bail locatif auprès du notaire. De plus, pour la reprise du restaurant le maire propose une Convention d'Occupation Précaire qui permettra au locataire et à la mairie d'avoir une période d'essai. A l'issue de cette dernière, un bail commercial classique est envisageable. Ces deux opérations se feront en présence d'un notaire afin de s'assurer une protection juridique nécessaire et de ne pas placer la commune dans des difficultés à l'avenir.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 3 Avis du Conseil sur le plan de protection atmosphère.

Une consultation publique a été engagée par la préfecture de la Seine Maritime sur le plan de protection atmosphère. Ce plan a pour objectif de réduire les émissions de polluants atmosphériques et de les maintenir ou les ramener à des niveaux inférieurs aux normes fixées par le code de l'environnement. Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette consultation. Après échange entre les membres et en tenant compte des diverses positions des élus, il est procédé au vote.

2 avis favorables, 2 avis défavorables, 5 abstentions

Délibération 4 Taxe sur les logements vacants

Le maire propose d'assujettir, en conformité avec l'article 1407 bis du code général des impôts, les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. En effet la commune d'Hautot-sur-Seine se situe dans une zone d'urbanisation continue de plus de cinquante mille habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant.

Conformément à l'article 232 du code général des impôts, la taxe est due pour chaque logement vacant depuis au moins une année, au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. L'assiette de la taxe est constituée par la valeur locative du logement mentionné à l'article 1409. Son taux est fixé à 17% la première année d'imposition et à 34% à compter de la deuxième.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 5 Entretien de la végétation

Nous avons constaté la négligence de certains particuliers dans l'entretien des arbres, des haies, des buissons qui empiètent sur l'espace public et posent des problèmes de sécurité. Le maire propose de faire appel à une entreprise ou à l'employé municipal qui assurera l'entretien aux frais du propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 6 Divagation de félins

Quelques Hautotais ont signalé à la mairie la présence de chats errants dans la commune, avec les risques de multiplication importante que cela comporte. Il est demandé au Conseil municipal de donner pouvoir au maire pour signer une convention avec le vétérinaire de Grand Couronne qui se chargera de la stérilisation des animaux capturés.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 7 Épicerie sociale « le Quotidien »

Alertée sur divers dysfonctionnements de l'Épicerie sociale « le Quotidien », la mairie de Canteleu a demandé une enquête pour vérifier si la gestion était saine. Dans l'attente des conclusions de cette enquête, il est demandé au Conseil municipal de suspendre le versement de la subvention à cette association. Pour information, aucun Hautotais ne bénéficie à ce jour de l'aide de l'Épicerie sociale.

Adoptée à l'unanimité

Délibération 8 Groupement de commandes pour un marché de transport

La ville de St Léger du Bourg Denis et 27 communes de la Métropole Rouen Normandie ont décidé de se regrouper afin de procéder aux commandes de prestations de transport de personnes à destination d'équipements sportifs et culturels et de loisirs. Cette association permettra de réaliser des économies d'échelles et constitue pour les collectivités un groupement de commandes conforme aux articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique. Le maire souhaite ici remercier la ville de St Léger du Bourg Denis et sa maire, Sophie Boucquiaux, pour avoir accepté de coordonner ce groupement de commandes.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

- L'ensemble du Conseil municipal s'associe au maire pour remercier M. Roger Jean pour la maintenance du site internet de la commune. M. Jean en profite pour signaler qu'il continue à travailler à son développement et à son perfectionnement.
- Par souci de transparence, la mairie souhaite informer les habitants que les travaux prévus le 11 et 12 juillet sont motivés par l'adduction et la mise en conformité du réseau d'eau d'un particulier.
- Les habitants de la boucle de Roumare ont eu le plaisir de recevoir dans nos communes du 3 au 21 juillet la compagnie de danse Pavillon-s. La compagnie offre des spectacles, des ateliers de chant choral, des activités artistiques de danse, de musique, de poésie, des pique-

nique partagés... La mairie tient à remercier Mme Catherine Caron-Langlois et M. Pierre Vilcoq pour avoir porté ce dossier.

- Alain Langlois rappelle qu'HAROPA, port de Rouen, a prévenu la mairie de la destruction par explosion d'une grue sur la rive gauche de la Seine le samedi 24 juin. Par décision préfectorale et en accord avec l'entreprise Eiffage en charge du chantier, il a été décidé de ne pas informer la population, sauf les riverains immédiats, et d'interdire l'accès à la zone d'évitage pour des raisons de sécurité.
- Roger Touzé et Christophe Cerqueira ont étudié le dossier de téléphonie. Celui que propose Fibre France est retenu, il permet pour un coût égal au prix actuel d'installer la fibre à la mairie et de n'avoir qu'un seul opérateur pour l'école, la mairie et le château.
- La salle Maurice Brunel sera prêtée durant 2h par semaine à une chorale de septembre 2023 à janvier 2024, moyennant un loyer modeste pour couvrir les frais de chauffage et d'électricité.
- Le dossier du Plan Communal de Sauvegarde est suivi par Roger Touzé. Il est en attente de présentation auprès des instances compétentes pour validation.
- Un projet d'affichage libre dans la commune est proposé par Catherine Caron Langlois. Il permettra de contribuer à la communication des informations culturelles et sportives de la boucle de Roumare. Alain Langlois propose qu'un panneau dédié soit installé près de la cabane à livres.
- A la demande de la mairie, la Métropole Rouen Normandie a commandé une étude pour le réaménagement du parking de la place Poullard. Alain Langlois rappelle les objectifs qui ont été avancés pour cette étude : la végétalisation, l'accueil des randonneurs, la matérialisation du stationnement, la gestion des camions, l'installation de bornes pour les véhicules électriques et des espaces jeux pour les enfants. Les services de la Métropole nous présenteront une esquisse du projet en septembre.
- Alain Langlois informe qu'une étude des sols de notre commune sous forme de prélèvements par carottages est prévue à l'automne prochain.
- Mme Fournier Corinne signale que la commune a reconduit sa participation aux Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023.
- L'association « les Enfants de Gaïa » nouvellement créée commence à proposer des activités comme le pique-nique-volley ou une opération de nettoyage de la forêt. Le Conseil municipal salue et encourage ces initiatives.
- Le Conseil confirme que le poste de référent incendie auprès du SDIS est attribué à Roger Touzé, les membres du Conseil remercient Roger Touzé pour cette mission.
- Des habitants de plus en plus nombreux se plaignent des déjections animales (chiens et chevaux) dans les espaces publics de la commune. Il est proposé de remettre un article incitant au civisme dans le bulletin communal.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance, Corinne Fournier

Le maire, Jean-Louis Roussel

